

**Procès-verbal de la Réunion du
Comité Syndical du 13 février 2025**

Date de convocation :
06/02/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 13 février à 17h00, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni en Mairie de Rochefort-en-Yvelines en séance publique, sous la présidence de M LAMBERT Sylvain, Président.

Etaient présents : M Lambert, M Chanclud, Mme Buisson

Nombre de Conseillers

En exercice : 4
Présents : 3
Votants : 3

Absente excusée : Mme Piccot-Poyart

Secrétaire de séance : Mme Buisson

Madame Sandrine Buisson est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Président demande que soit ajouté à l'ordre du jour une demande de subvention au titre de la DSIL 2025 pour les travaux énergétiques des écoles.

1. Approbation du procès-verbal du comité syndical du 19 décembre 2024

Monsieur le Président du SIE fait lecture du procès-verbal qui est approuvé à l'unanimité.

2. Validation du cahier des charges pour le centre de loisirs

Monsieur le Président du SIE soumet le cahier des charges aux élus pour validation avant sa transmission au service juridique d'Ingéniery.

Il explique qu'il a enlevé le terme « sans hébergement » car de fait le centre de loisirs n'a pas d'hébergement. Les horaires ont également été modifiés puisqu'ils diffèrent selon l'école.

Il précise également qu'étant donné que la pause méridienne n'est pas dans le périmètre du centre de loisirs, il indique la possibilité pour le prestataire de mettre du personnel à disposition sur l'école élémentaire uniquement. En effet, l'école maternelle, du fait de son service unique n'a pas de besoin particulier d'autant que les petites sections quittent la cour plus tôt pour aller à la sieste.

Monsieur Chanclud demande des explications sur la phrase « Le prestataire applique la tarification arrêtée en Conseil Syndical et perçoit directement la participation des familles au lieu et place du SIE. Cette participation viendra en déduction de la facturation. ». Monsieur le Président du SIE explique que le prestataire facturera directement aux familles. Cette somme sera déduite lors de la facturation du prestataire au SIE.

Madame Buisson demande si d'autres communes fonctionnent de la même manière. Monsieur le Président du SIE répond que la Celle-les-Bordes en fait partie.

Madame Buisson demande comment se passera la facturation en cas d'absence de l'enfant. Monsieur le Président du SIE répond que le prestataire aura un règlement que les parents devront appliquer et que cela ne concerna pas le SIE.

Il ajoute que dès lors que l'enfant est inscrit au centre de loisirs, il est inscrit en restauration scolaire.

Madame Buisson demande si le centre de loisirs fonctionnera à la demi-journée. Monsieur le Président du SIE répond que ce sera au prestataire de faire le choix.

Les élus valident le cahier des charges.

3. Documents demandés lors de l'inscription au périscolaire

Le secrétariat informe que les documents demandés actuellement sont :

- Le certificat de travail de chaque parent
- L'attestation d'assurance périscolaire de l'enfant pour l'année à venir
- La prise de connaissance du règlement signé
- Le mandat de prélèvement et le RIB si les parents font le choix de régler par prélèvement

Les certificats de travail étaient demandés afin de pouvoir identifier les parents ne travaillant pas et ainsi leur demander de garder leur(s) enfant(s) pour le repas si le nombre d'enfants étaient supérieur au nombre de places d'accueil. A ce jour, le SIE n'a plus ce problème puisque le nombre d'enfants a réduit au fil des années. Le secrétariat constate que certains parents ont du mal à obtenir leur certificat de travail et que cela a un impact sur la validation de l'inscription.

Il est donc proposé de modifier la liste des documents demandés lors de l'inscription aux services périscolaires.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte la proposition de Monsieur le Président du SIE
- Demande, à compter de la rentrée 2025, les documents suivants :
 - o L'attestation d'assurance périscolaire de l'enfant pour l'année à venir
 - o La prise de connaissance du règlement signé
 - o Le mandat de prélèvement et le RIB si les parents font le choix de régler par prélèvement

4. Inscriptions des enfants hors communes du SIE

Monsieur le Maire informe qu'une délibération avait été prise en 2018 afin d'accepter les enfants hors communes permettant ainsi de gonfler les effectifs et d'éviter la fermeture de classe.

Madame da Gloria a alerté les élus sur le fait que les enfants hors communes n'étaient pas comptabilisés dans les effectifs, ce que Monsieur le Président du SIE s'est fait confirmer par le DSDEN.

De ce fait, Monsieur le Président du SIE propose que les critères d'inscriptions soient révisés.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte les inscriptions des enfants :
 - o Dont l'un des deux parents ou tuteur légal est domicilié sur la commune de Longvilliers ou de Rochefort-en Yvelines
 - o Qui déménagent sur une autre commune et qui souhaitent terminer leurs cycles
 - o Hors communes qui souhaitent terminer leurs cycles
 - o Hors communes des enseignants des écoles, du personnel du SIE et des communes de Rochefort et de Longvilliers
 - o Faisant partie d'une fratrie dont au moins un enfant est engagé dans un cycle au sein des écoles de Longvilliers ou Rochefort-en-Yvelines

5. Subvention DSIL pour les travaux des écoles

Au vu des travaux prévus, soient, le changement de fenêtres de la cantine de l'école maternelle, le régulateur de chauffage pour la chaudière de l'école maternelle ainsi que pour celle de l'école élémentaire, Monsieur le Président du SIE propose qu'une demande de subvention soit demandée dans le cadre de la rénovation énergétique au titre de la DSIL 2025.

Le comité syndical, après en avoir délibéré :

- Adopte l'avant-projet de rénovation énergétique des écoles
- Décide de présenter un dossier de demande de subvention au titre de la DSIL 2025
- Dit que la dépense sera inscrite au budget primitif 2025, article 2135 de la section investissement
- Autorise le Président du SIE à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération

6. Questions diverses

a) Fête des écoles

Monsieur le Président informe qu'il lui a été rapporté le fait que les directrices d'école ne souhaitent plus faire la fête des écoles. Cette décision unilatérale serait motivée par le fait que le samedi n'est pas rémunéré par l'Education Nationale et que les professeurs des écoles ne sont pas couverts par leur assurance professionnelle. Ils souhaitent donc visiblement organiser la fête des écoles le vendredi 20/06 à 18h00.

Les membres des amis des écoles (AME) sont déçus de cette décision qui les contraint à organiser la kermesse le samedi matin sans le spectacle des enfants qui lui sera présenté le vendredi soir. Les AME craignent que les parents ne se déplacent pas le samedi et de fait que les recettes soient impactées par la décision des enseignants.

Monsieur Chanclud dit qu'il faut demander aux enseignants les raisons de cette décision. Il pense que cette organisation ne pourra pas fonctionner correctement pour récolter des recettes.

Madame Buisson ajoute que les parents ne pourront pas forcément se déplacer le vendredi soir. Monsieur le Président du SIE précise que cette décision a également un impact sur le planning de mise à disposition des locaux de la commune de Rochefort aux différentes associations.

b) Classe sans cartable

Monsieur le Président du SIE rappelle que la classe sans cartable a un coût de 14000 euros pour lesquels la commune de Longvilliers souhaite participer à hauteur de 1500 euros. Si la commune de Rochefort proratisait la participation de la commune de Longvilliers, elle participerait à hauteur de 2350 euros.

L'école a un apport financier de 3200 euros de dons + 4200 euros des recettes des AME. L'ensemble représente 11250 euros, participations des communes incluses. Il manque donc 2750 euros.

Monsieur Chanclud dit que l'école doit demander aux parents. Monsieur le Président du SIE informe qu'étant donné que l'école sans cartable fonctionne uniquement sur le temps scolaire, les enseignants ne peuvent imposer une participation des parents. L'école a déjà fait un appel aux dons et a récolté 3200 euros.

Monsieur le Président du SIE dit que si le SIE doit financer le reste à charge, les enseignants doivent faire en sorte de faciliter l'entrée des recettes via les AME. Monsieur Chanclud approuve et dit que l'effort doit être fait de tous les côtés.

c) Produits de ménage

Monsieur Chanclud souhaite qu'il y ait une homogénéité sur les produits entre les écoles.

d) Fibre école maternelle

Monsieur Chanclud s'étonne qu'une nouvelle ligne fibre soit tirée. Monsieur le Président du SIE explique que la nouvelle fibre installée est une professionnelle, plus performante qu'une FFTH. Il ajoute que cette demande fait suite à un changement de prestataire ; désormais il y aura une facture globale pour internet et la téléphonie pour l'ensemble des sites.

e) Quadrature

Monsieur Chanclud informe que Quadrature l'a contacté afin de l'informer de la mise en place de nouveaux bacs inox permettant de mettre une plus grande quantité de nourriture. Ces nouveaux bacs auraient la même dimension que les bacs actuels et pourraient avoir un contenant supérieur. Au vu de ces éléments, Monsieur Chanclud a demandé qu'un bac vide soit envoyé afin que les élus puissent le voir avant la mise en place définitive.

La séance est levée à 18h20.